motoneige 75

LA TRIBUNE

LES REGLEMENTS DU SPORT DE LA MOTONEIGE

(ministère des transports — gouvernement du Québec)

La motoneige, une si belle aventure...

Commencé dans l'extrême rigueur de nos hivers hostiles, elle n'a d'autre but que d'aider l'homme à remonter le lourd handicap que la nature lui impose. Il a fallu ces quelques innovateurs, des Québécois, pour inventer cette drôle de machine qui roule, et roule encore, surtout lorsque rien ne va plus. Mais nous aurions inventé cette petite merveille de la technique et elle ne serait que fonctionnelle?

Voyons donc!

Puisque le piéton a son automobile, pourquoi le skieur n'aurait-il pas sa motoneige?

Et puisqu'il est un Code de la route, pourquoi n'y aurait-il pas un code de la motoneige?

Jean Kébec, le motoneigiste, vous présente les nouveaux règlements.

Le Gouvernement du Québec ne pouvait rester insensible aux quelque vingt-cinq millions de revenus nets procurés au Trésor provincial par l'industrie de la motoneige. Une augmentation de 50% du nombre d'emplois mis à la disposition de la main-d'oeuvre québécoise par l'industrie de la motoneige entre 1968 et 1970: voilà un résultat qui méritait quelque considération.

En face de ces bilans de victoire, toujours provisoires parce que toujours dépassés, s'alignaient des résultats préoccupants, sous forme notamment de pertes de vies humaines ou d'un gaspillage insensé sur nos terres et dans nos forêts.

La motoneige est devenue, chez nous, un phénomène.

Un phénomène qu'il convient aujourd'hui de dompter...

LA MOTONEIGE

Conçue et fabriquée à la chaine pour la première fois dans notre Belle Province, outil indispensable pour la protection de notre capital forestier et de nos installations hydro-électriques, elle est surtout un objet de distraction pour des milliers de familles.

La motoneige...

C'est un véhicule à moteur d'un poids maximal de mille livres, autopropulsé, construi pour se déplacer principalement sur la neige ou la glace, muni d'un ou plusieurs skis ou patins de direction mû par une ou plusieurs courroies sans fin en contact avec le sol;

La motoneige doit être conforme aux normes prescrites par la loi sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada.

Elle possède: projecteur à l'avant, feu arrière rouge, feu de freinage rouge, cataphote rouge sur le côté, surface réfléchissante en avant et de chaque côté du guidon.

La motoneige de compétition:

Une motoneige construite ou modifiée pour être utilisée exclusivement sur une piste de compétition.

Les pistes de course, aménagées pour les courses ou autres compétitions avec motoneiges doivent répondre aux normes édictées par la direction générale des services techniques du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Par l'expression "piste de compétition", on entend aussi toute piste destinée exclusivement à l'essai d'une motoneige de compétition pour en déterminer la performance ou l'état.

Nul ne peut circuler avec une motoneige modifiée si cette dernière n'est pas conforme aux normes de construction du gouvernement du Canada, sauf en ce qui concerne une motoneige construite avant le premier janvier 1972.

Dans tous les cas les motoneiges doivent être conformes aux normes de la Society of Automotive Engineers.

Toutes les parties mobiles de la transmission et du ventilateur d'une motoneige doivent être recouvertes de façon à éviter que les vêtements de l'occupant ou d'une personne se tenant à proximité n'y soient pris.

Nul ne peut changer les parties composantes d'une motoneige si ce n'est pour la munir d'éléments règlementaires.

Demême, il est interdit de rajouter sur la motoneige des accessoires ou équipements non conformes aux règlements.

Une remorque pour motoneige doit être spécialement construite ou adaptée pour transporter une motoneige ou un traineau.

Les skis de la motoneige doivent pouvoir être fixés sur la remorque à l'aide d'une barre de fixation transversale attachée à la remorque et passant sur ou à travers les skis.

Toute remorque doit être munie de points d'attache auxquels chacune des motoneiges qu'elle transporte peut être fixée à l'aide de cordes ou de courroies, et qui sont d'une résistance pour supporter une force de cinq cents livres.

Tout traineau, lorsqu'il est attaché à une motoneige, doit être muni d'une barre de remorque rigide qui empêche les embardées peut pivoter de 90 degrés et peut laisser au traineau un mouvement de tangage suffisant.

Tout propriétaire de motoneige, construite après le premier janvier 1972, doit maintenir, en tout temps, en bon état de fonctionnement les dispositifs de sécurité exigés par la loi de sécurité des véhicules automobiles du Canada.

Elle doit notamment surveiller le bon fonctionnement des projecteurs, des feux, des freins, du silencieux, du mécanisme permettant l'arrêt automatique du moteur ainsi que de toutes les manettes ou dispositifs permettant l'accélération, le débrayage, le freinage et l'allumage des feux et projecteurs.

Ces règles s'appliquent également à toute motoneige construite avant le premier janvier 1972.

Tout conducteur motoneigiste qui circule la nuit, dans le brouillard ou alors qu'il neige, doit tenir allumés les phares avant et les feux arrière de sa motoneige.

Les feux de freinage doivent s'allumer dès qu'une pression est exercée sur le frein.

Une surface réfléchissante doit être disposée en avant et de chaque côté du guidon ou du volant.

Le traineau doit être muni à l'arrière et de chaque côté de cataphotes rouges.

Il est interdit de jeter ou déposer, sur ou en bordure d'un sentier, du verre, une bouteille, une canette ou tout immondice ou déchet susceptible de blesser un être humain ou un animal, d'endommager un véhicule ou de nuire à l'environnement.

Un pot d'échappement, muni de chicanes ou d'amortisseurs de bruits équivalents, doit équiper chacun des tuyaux d'échappement d'une motoneige.

La puissance sonore émise par une motoneige construite après le 1er janvier 1972 ne doit pas être supérieure à 82 degibels.

(suite à page -3-)

SAUTEZ SUR NOTRE SUSPENSION A GLISSIERES

YAMAHA
Pas n'importe quoi.

et sur toutes nos bonnes idées

Voyez la YAMAHA 75 dans notre salle de montre...

— Vente
— Service
— Echange

GREENLAY — Route 249
Tél.: 845-2373

COUTURIER BP SERVICE

102899

A VALCOURT,

Voyez les 75

Qué. Votre vendeur autorisé

de ski-doo
PERFORMANCE ENDURANCE ET PLAISANCE

GILLES BOMBARDIER INC.

Vente — Service — Echange — Ligne complète de vêtements Ski-Doo
Rue De La Montagne — Tél.: (514) 532-2262

102897

Nuvik.* de Moto-Ski.**
Du nouveau sur la neige.

Nuvik,* c'est une motoneige toute nouvelle pour 1975. D'un concept entièrement neuf, elle est dotée du nouveau système refroidissant "Vortex," d'un profil nouveau et de nombreux perfectionnements techniques. Deux modèles: le 300 avec bogies et le 340 avec glissières. Nuvik, ça, c'est de la motoneige!

Visitez notre salle de montre
COUTURIER SERVICE
GREENLAY, route 249
Tél.: 845-2373

— Vente
— Service
— Echange

moto-ski
*Marques de commerce de Moto-Ski Limitée,
©Tous droits reservés, juillet 1974.

102898

CLUBS DE MOTONEIGE

. . . nous avons toute la gamme des véhicules industriels BOMBARDIER.

MAIS . . . nos plus populaires sont SKIDOZER conçus spécialement pour damer les sentiers et pistes de ski, ainsi que QUA/TRAC pour l'exploitation forestière.

LIVRAISON IMMÉDIATE

Votre unique concessionnaire dans un rayon de 80 milles.

BOMBARDIER

B. GRAVEL ET FILS INC.
VENTE ET SERVICE
VALCOURT - TÉL.: (514) 532-2234

102112

Le club de motoneige Esquimaux, d'Asbestos instaure un système de moto-patrouille

ASBESTOS (DR)— Le club de motoneige Esquimaux Inc. d'Asbestos, veut faire respecter les règlements de circulation de motoneige et encourage ses membres à être très prudents quand ils circulent en motoneige. Pour ce faire il a mis sur pied un système de moto-patrouille, dont les membres aidront les motoneigistes à bien se divertir en motoneige, en leur donnant des conseils appropriés.

La moto-patrouille est un organisme formée en collaboration avec le ministère des Transports, de l'Education, du Tourisme, de la Chasse et la Pêche ainsi que la sûreté du Québec. Cette moto-patrouille a été formée afin d'assurer une plus grande sécurité dans la pratique du sport de la motoneige au Québec.

Les patrouilleurs sont identifiés par un costume uniforme de couleur jaune portant les écussons de "La Patrouille". Les motoneigistes peuvent ainsi les reconnaître et collaborer avec eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Différents services sont offert par la patrouille comme par exemple, un service de guide d'information, secourisme en cas d'accidents, service de dépannage et même un service d'ambulance spécialement conçu pour être remorqué par une motoneige.

Les membres de la moto-patrouille du club de motoneige Esquimaux d'Asbestos se feront un plaisirs de donner les règlements élémentaires basés sur la règlementation provinciale, à toute personne qui en fera la demande. Pour ce faire, on aura qu'à communiquer avec l'un des 12 patrouilleurs attachés au club, dont Marcel Duval en est le chef de patrouille.

Une organisation à but non-lucratif

ASBESTOS (DR)— Le club de motoneige Esquimaux est un club incorporé selon la troisième partie de la loi des Cies à but non-lucratifs, c'est-à-dire que la cotisation est entièrement utilisée pour le développement et l'entretien de sentiers et non pour salaire d'administration ou autre.

C'est aussi le club le mieux équipé de la région pour l'aménagement et l'entretien de sentiers soit deux véhicules "Skidozer SV 200' et un tracteur "B-250 diézel" avec adapteurs pour niveleuse hydraulique. C'est aussi le premier club agréé de la région par le gouvernement provincial.

Le club Esquimaux entretient plus de 150 milles de sentiers agréés à voie double ayant accès à l'extérieur du territoire vers Drummondville, Victoriaville, Weedon et Ham-Nord. Ce réseau de sentiers agréés réuni 18 municipalités dont Richmond, St-Flix, Kingsey-Falls, Tingwick, Notre-Dame de Ham, St-Paul, Wotton, Weedon, Danville et Asbestos.

Le club Esquimaux est affilié à la confédération de la motoneige du Québec et compte environ 1,500 membres. La direction du club se compose des membres suivants: Marcel Brindle, président; Arthur Chainé, vice-président; Lauréat Levasseur, trésorier; Jacqueline Tourigny, secrétaire; Lucien Boisvert, directeur de sentier; Marcel Duval, chef patrouilleur; Lucien Bossé, préposé à l'équipement; Eva Sévigny, publiciste; Rolland Chartier, responsable des cartes de membre: Roger Beaudoin, vice-président de Wotton; Richard Clément, vice-président de Richmond; Réal Poisson, vice-président de St-Rémi.

Le club est aggré par le gouvernement provincial, ce qui lui a valu une subvention de l'ordre de $3,955, dont une très large part servira à l'amélioration et à l'entretien des sentiers.

La carte de membre devient obligatoire

ASBESTOS (DR) — Voici quelques informations à l'intention de tous les motoneigistes de la région, en rapport avec le droit de passage sur les sentiers entretenu par le club de motoneige Esquimaux. Premièrement, la carte de membre du club est absolument obligatoire pour avoir le droit de passage.

Cette carte coûte $1 5, pour la première motoneige, $7, pour la deuxième. Deuxièmement, il en coûtera de $2, à $5, par jour pour toute autre motoneige étrangère. Troisièmement, contrairement aux années passées, le droit de passage ne sera plus gratuit pour tous les motoneigistes qui emprunteront une motoneige dont le propriétaire est un membre du club. C'est donc dire que dorénavant, la carte de membre sera obligatoire pour tous.

Le club Esquimaux met à la disposition de ses membres, un écusson multicolore sur laquelle apparait le nom de la localité du membre.

Cette écusson, ainsi qu'une carte détaillée des sentiers entretenu par le club se vend à prix modique et on peut s'en procurer auprès des membres du bureau de direction.

Enfin, la direction du club Esquimaux se permet de faire quelques recommandations à tous les motoneigistes de la région: Il serait préférable de porter, en tout temps, sur soi, le certificat d'immatriculation, la carte de membre du club, et le permis de conduire, pour parer à toutes éventualités.

(suite de page - 2-)

LE MOTONEIGISTE

Plusieurs instructeurs du Service de la Sécurité Routière du Ministère des Transports auront, comme responsbilité première, la formation d'une équipe d'une vingtaine de moniteurs chefs.

Ces moniteurs experts dans le domaine de la motoneige verront, dès l'hiver 1972-1973, à former une équipe d'environ un millier de moniteurs au niveau des clubs ou organismes.

Ces moniteurs, au cours de l'hiver 1973-1974 dispenseront des cours de sécurité en motoneige et ces cours permettront d'obtenir un certificat de compétence.

Tout enfant âgé de dix ou onze ans peut obtenir un permis de conduire une motoneige ailleurs que dans un chemin public, avec l'autorisation écrite de ses parents. Pour circuler en motoneige il doit toujours être sous la surveillance d'un adulte.

Un jeune motoneigiste âgé de douze à quinze ans peut conduire une motoneige dans les mêmes conditions mais il ne doit pas forcément être sous la surveillance d'un adulte.

De seize à dis-sept ans, un jeune est autorisé à conduire une motoneige sur tout endroit permis, y compris sur un sentier établi sur un chemin public.

Tout motoneigiste adulte déjà titulaire d'un permis de chauffeur ou de conducteur, n'est pas tenu d'obtenir un permis de conduire une motoneige.

Toute personne qui a acquis une motoneige doit en demander l'immatriculation conformément aux dispositions ordinaires régissant l'immatriculation des véhicules-automobiles.

Une motoneige dont il n'est fait aucun usage et dont les skis ou patins ou la courroie sans fin sont enlevés, est exemple de l'immatriculation.

L'immatriculation d'une motoneige est en vigueur, chaque année, du premier mai au trente avril.

Ces dispositifs prendront effet à compter de 1973.

Dans tous les cas le motoneigiste doit respecter les règles de la circulation et les ordres indiqués sur les panneaux de signalisation.

Dans certains cas, la circulation sur un chemin public peut être règlementée par une autorité compétente, soit le directeur ou tout agent de la Sûreté du Québec, le maire d'une corporation municipale, le directeur de la police dans les cités et villes, le directeur de la police d'une communauté urbaine ou régionale.

Ainsi, l'autorité compétente peut autoriser une motoneige avec ou sans traineau, à circuler sur un chemin à accès contrôlé, une autoroute ou tout autre chemin public, dans un cas de nécessité absolue, ou pour des fins de défilé, de démonstration, festival ou rallye.

Tout conducteur de motoneige doit porter un casque protecteur conforme aux normes du bureau de normalisation du Québec.

(suite à page - 5-)

Visitez le nouveau CENTRE
Massey Ferguson
LE PLUS PRES DE SHERBROOKE

Garage G. MESSIER
169, rue Windsor, Bromptonville
846-4343

Vente et service
Motoneiges Ski Whiz
Souffleuses à neige,
7 et 8 c.v.
EN SPECIAL

LE CLUB DE MOTONEIGE J.P. INC. COMPTE MAINTENANT 1900 MEMBRES

Le club de moto-neige J.P. inc., incorporé il y a quatre ans est une organisation a but non lucratif créée dans le but de regrouper les amateurs du sport de la moto-neige de Rock Forest et des environs. Parmi ses 1900 membres, il y a des motoneigistes de Katevale, de Rock Forest, de St.Elie d'Orford, de Sherbrooke et de diverses autres municipalités de la région. Selon les relevés du gouvernement provincial, le club J.P. est le deuxième en importance dans la région cinq.

Le club J.P. entretenait l'an dernier 49 milles de sentier à voie double. Ce réseau sera augmenté à 60 milles cet hiver et desservira les régions de Katevale, du Lac Brompton, du centre de plein air Belvédère et les boisés environnant. De plus, cette année, les sentiers du parc Central de Rock Forest seront reliés aux autres pistes du réseau sous la responsabilité du club J.P.

Pour permettre des randonnées des plus agréables à ses membres qui possèdent en tout quelque 910 motoneiges, le club a fait l'acquisition d'équipement répondant à ses besoins. Pour l'entretien des sentiers, on a acheté un Bombardier SV-250 et une niveleuse Enrichon. De plus, onze patrouilleurs, qui ont suivi des cours spécialement à cet effet, voient à l'observation des règles du club et des prescriptions du règlement numéro 7 du ministère des transports, division de la motoneige. Ces patrouilleurs se font aussi un devoir d'aider les motoneigistes quiauraient besoin de secours ou de renseignements.

L'an dernier, le ministère des transports avait accordé un octroi de $4,170 au club pour lui permettre de rencontrer ses normes et d'accorder aux membres les services requis d'une telle organisation. Les tarifs du club sont les taux minimums exigés selon le règlement numéro sept du ministère des Transports soit: $15. pour une motoneige et $7. par motoneige supplémentaire appartenant à un même membre.

L'ouverture de la prochaine saison se fera le 23 novembre prochain par une soirée bavaroise. On a préparé un programme d'activités variées pour l'hiver qui vient, notemment, un carnaval, un dépouillement d'arbre de Noel, des diners pour toute la famille et des soupers en plein air. Il y aura évidemment des randonnées familiales, des chasses au trésor et des jeux d'habileté sur motoneiges.

Tous les amateurs de ce sport d'hiver sont bienvenues à ce joindre au club J.P. Pour les personnes qui s'inscriront ou qui renouvelleront leur carte de membre avant le premier décembre prochain, les organisateurs ont prévu un tirage qui saura certainement les intéresser.

Le club est dirigé par de vrais mordus de ce sport de plein air avec qui il ne faut pas parler trop longtemps si on ne veut attraper la maladie de la motoneige. Le président est Réjean Bernard, le vice-président Jean Guy Charest et les directeurs Guy Renaud, Bernatd Dumesnil, André Beaudoin, Liliane Boivin, Alain Bernard, Grotton Crosby, Marcel Michon, Alain Ouellette et Gérard Poirier. Comme on a tout prévu, on a aussi un aumonier qui est l'abbé Laurent Gareau.

Pour ces personnes, comme pour plusieurs autres membres, une bonne saison se prépare à l'avance. C'est pourquoi il ne faut pas se surprendre si on les rencontre en fin de semaine avec une hache ou une scie à chaine à la main. On prépare déjà les sentiers pour la prochaine saison et on espère un bel hiver avec beaucoup de neige .... du moins dans les sentiers.

Le club Trois-Village projège des travaux d'envergure

BEEBE (MD) — Le club de moto-neige des Trois-Villages a un total de 250 membres et les activités ne manquent pas. Pour l'instant le club est à terminer ses pistes de même que les différents ponts reliants ces pistes. A date un pont de 55 pieds a été construit près de Beebe sur la rivière Tomifobia et l'on projette d'en construire un autre de 65 pieds dans Stanstead-Est. Ce dernier est sensé être construit d'ici le début de la saison 1974-1975.

Les activités ne manquent dans ce club qui organise à chaque année des danses dans le but de renflouer sa caisse afin de mettre à l'exécution les travaux. Le club possède un J-5 Bombardier et un herse hydralique servant à niveler les 43 milles de postes entretenues par le club. L'on a également aménagé un camp servant à tous les membres qui est situé sur le terrain de M. Albert Elliott. Le club a été agréé et a reçu $1,115 en octroi pour l'année 1974.

La direction

Le président du club est M. Arthur Lapenna Jr. de Beebe. Il est secondé dans sa tâche par Gordon Archer à la vice-présidence et de Mme Diane Gosselin comme secrétaire-trésorier. Les directeurs sont M.M. Keith Leney, Donald Bernais, Allen Wing, Paul Gacroix, John Galazzo, Larry Reynolds, Jules Vorin, Gaétan Lagueux et Rosario Richard.

La région de Barnston est très active dans le domaine de la motoneige

BARNSTON (MD) — Ge club de moto-neige de Barnston a 650 membres et les nombreuses activités de ce club démontrent bien que ce sport est en vogue dans cette région. C'est dans un total de 76 milles de pistes à double-voies que les motoeigistes de ce club peuvent évoluer. Les pistes touchent au régionnde Waterville, Coaticook, Stanstead-Est, Ayer's Cliff, Magog avec comme point de rencontre Kingscroft où ont lieu la plupart des activités du club, soit à la salle l'Escale.

Le club est agréé et a reçu $1345 en octroi pour l'année en cours. Les activités sont nombreuses et durant la saison morte c'est presqu'à tous les samedi que l'on se réunit afinnde s'amuser et en même temps amasser de l'argent afin de mettre à l'exécution les projets et également payer pour l'équipements. L'équipement du club consiste en un SV 200 Bombardier munie d'une gratte à double voie. Cet année il ne reste plus que cinq milles à effectuer pour avoir toutes les pistes nivelées.

L'une des nombreuses réalisations du club de moto-neige des Trois-Villages a été ce pont d'une longueur de 55 pieds situé près de Beebe à travers la rivière Tomifobia.
(Photo La Tribune, Studio Pépin, Rock Island)

L'on veut construire un pont de 75 pieds près de Ayer's Cliff au cours du prochain hiver et l'on procèdera sous au baptême du local. La direction de ce club est composé de M.M. Réal Veilleux comme président, Réal Vanasse à la vice-présidence de Roméo Lagueux comme secrétaire-trésorier de Yvon Cardin publiciste et des directeurs suivants: Léandre Audet, Marcel Ménard, Isidore Madore, Roger Lagueux, Raoul Grenier, Léo Roy, Normand Moreau, Claude Savoie, Claude Lachapelle, William Trevail, Gilles Lavigne, Yves Adam et Ludger Payer.

SI

vous voulez avoir un meilleur choix...
consultez votre dépositaire à Coaticook

moto-ski. Ça file d'aplomb '75

VENTE - SERVICE - REPARATION

Réparation de scies à chaines de toutes marques

COATICOOK SPORT INC
Rte 3
(Chemin Dixville)
Tél.: 849-2910
COATICOOK

Nous sommes livrés en série... avec une John Deere!

Bien après votre achat d'une motoneige John Deere, nous serons encore là pour l'entretien, les pièces de rechange et les accessoires.

Nous sommes fermement engagés sur ce marché de même que John Deere. Pour vous assurer une saison complète de loisirs sans soucis, nous disposons d'un vaste inventaire de pièces de rechange et de techniciens compétents.

Nous utilisons le système F.L.A.S.H. pour localiser rapidement par ordinateur, n'importe quelle pièce de rechange, n'importe où sur ce continent, et l'obtenir rapidement.

Aussi, lorsque vous achetez une John Deere chez nous, vous repartez avec une machine dont les performances, la durabilité et l'esthétique feront votre fierté, et c'est une machine qui gardera longtemps sa valeur de reprise. Nous serons toujours là, à votre service, pour vous garder en excellents termes avec John Deere.

Venez nous voir dès aujourd'hui et constatez par vous-même.

Deere c'est tout dire

TRIMMEL INC.

BOUL. BOURQUE
ROCK FOREST
Tél.: 569-3002
864-4688

102752

Nombreuses activités au programme du club de motoneige Memphremagog

MAGOG (BG) — Le club qui compte actuellement au delà de 800 membres a, au cours de l'été prolongé son territoire en aménageant de nouvelles pistes ou sentiers dans la région du lac Crystal, et pour remédier à la situation du ruisseau dans le rang 9, le club a érigé un pont que les motoneigistes pourront emprunter évitant ainsi le long détour qu'ils devaient faire auparavant.

Véhicule industriel SV-250

A compter de cette année le nouveau slogan du club sera: "On y met le paquet", le conseil a de plus fait l'acquisition d'un véhicule industriel (SV-250) muni d'une gratte qui servira à niveler les sentiers et dans le but de prolonger la saison hivernale qui, pour les fervents du sport de la motoneige, est toujours trop courte, la direction du club a retenu les services d'un bulldozer qui, durant la saison morte (l'été pour les motoneigistes), a aplani les élévations trop prononcées dans certains sentiers et rempli les valons trop creux, ces travaux faciliteront l'équilibre de l'épaisseur de neige sur les pistes.

Activités 1974-1975

La prochaine assemblée régulière du club aura lieu le 20 octobre prochain suivie, le 2 novembre de la soirée d'ouverture qui sera tenue au Domaine Montjoye. Une trentaine d'activités de toutes sortes prendront effectivement place au cours de l'hiver à savoir: Rendez-vous au clair de lune (Moonlight) tous les premiers vendredis du mois, la chasse au trésor, partie de sucre, les deux randonnées des dames, la journée familiale, et plusieurs autres.

Magog (BG Cette photo a été prise l'hiver dernier lors d'une messe en plein air célébrée en présence des membres du Club Motoneige Memphremagog.

Le club Plein Air du Mont Scoth entrevoit une saison prometteuse

RICHMOND (GP) Le club de motoneiges "Plein air du mont Scoth", situé entre Danville et Richmond est déjà d'attaque pour entreprendre l'année 74-75.

Ce club qui comprend 175 membres en règles à Richmond et qui est situé entre Danville et Richmond, plus précicément au camping du mont Scoth en est à sa troisième année d'existence et espère bien acquérir de nouveaux adeptes cette année; c'est ce qu'a nous a laissé sous-entendre Claude Desrochers, le trésorier de ce club.

L'exécutif du club de motoneiges est: Gaétan Marseau, président, d'Asbestos; Gaston Grégoire, vice-président, de Richmond; Claude Desrochers, trésorier, de Richmond et en charge des sentiers, de Richmond, de St-Félix de Kingsey et de Windsor; Yolande Béliveau, secrétaire, d'Asbestos. Les directeurs sont: Jean Leroux, de Danville et en charge des sentiers du côté de Danville; Roger Grégoire, de Richmond; Yvon Tremblay, de Richmond; Paul Voisine, de Richmond et enfin, André Gosselin d'Asbestos.

Le club est très heureux de nous annoncer, qu'ils ont acheté un skidozer, d'une valeur de $15,000 pour l'amélioration des sentiers pour les motoneiges et qu'il y aura tirage d'une motoneige prévu pour les fêtes.

Pour nous montrer, que ce club est déjà d'attaque pour l'année 74-75 il faudrait être au courant que depuis un mois, chaque dimanche ils travaillent sur les sentiers pour être prêt au plus vite car à la première bordée de neige ils ne veulent pas être pris au dépourvu.

Si jamais vous avez le goût de vous y joindre, contactez un des directeurs et le prix est de $15. pour la première motoneige et de $7.00 pour la seconde.

(suite de la page trois)

Les règlements....

Tout passager de motoneige doit autant que possible, porter un casque protecteur.

Nul motoneigiste ne peut porter un foulard ou autre accessoire vestimentaire de manière à ce qu'il puisse être happé par le mécanisme de la motoneige, par des branches d'arbres ou autres obstacles de même nature.

Toute personne qui a la garde d'une motoneige qu'elle laisse en stationnement doit, le cas échéant, enlever la clé de contact du véhicule.

Lorsqu'il n'est pas nécessaire d'utiliser une clé pour démarrer une motoneige, toute personne qui en a la garde et la laisse en stationnement, doit prendre les précautions raisonnables pour empêcher que cette motoneige ne soit utilisée par un enfant ou une autre personne non autorisée.

Toute motoneige utilisée au Québec doit, autant que possible, être équipée d'une trousse dans laquelle se trouvent, en tout tems, les outils nécessaires à la réparation des petites pannes de moteur et une trousse contenant un nécessaire de premiers soins.

LE SENTIER

Les sentiers de motoneige sont des chemins spécialement aménagés pour la circulation en motoneige, agréés par le ministre et, en période hivernale, réservés exclusivement à cette utilisation.

Le ministre des Transports agréera trois types de sentiers:

a) les sentiers aménagés et entretenus par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Terres et Forêts, un organisme gouvernemental ou une municipalité.

b) les sentiers aménagés et entretenus par un club de motoneigistes agréé.

c) un sentier aménagé et entretenu par tout autre exploitant.

Tout sentier doit avoir une hauteur libre d'au moins six pieds et une largeur dégagée de tout obstacle sur au moins huit pieds.

Dans un espace non boisé de plus de trois cents pieds, tout sentier doit être jalonné par des balises rouges.

Tout sentier doit être muni des panneaux de signalisation règlementaires.

Nul ne peut entraver, au moyen d'une barrière ou tout autre obstacle l'entrée ou la libre circulation dans un sentier.

Tout agent de la paix ou tout exploitant doit enlever tout obstacle sur le parcours d'un sentier sans indemnité pour la personne qu'il y a placé.

Le tracé de tout sentier doit, dans toute la mesure du possible, ne comporter aucune courbe ou dénivellation qui puissent rendre la circulation dangereuse à ces endroits dans des conditions normales d'utilisation.

Le ministère des Transports a décidé d'autoriser l'ouverture de sentiers "à péage"!

Cependant, tout motoneigiste membre d'un club agréé par le ministre des Transports pourra circuler librement sur tout sentier exploité par un organisme gouvernemental ou un club agréé.

Lorsqu'un motoneigiste n'est pas membre d'un club, il devra payer au club agréé ou à l'exploitant d'un sentier un droit d'entrée d'au moins un dollar et d'au plus deux dollars par jour.

Nul ne peut entraver, au moyen d'une barrière, ou autre obstacle, l'entrée ou la libre circulation dans un sentier. Cependant, l'exploitant peut établir un poste de contrôle aux fins de percevoir le droit d'accès au sentier, ou de vérifier les cartes de membre et les laissez-passer.

Les exploitants de sentiers de motoneige pourront obtenir, de tout propriétaire un droit de passage pour l'établissement d'une aire réservée à la motoneige ou la création d'un sentier.

Tout motoneigiste qui cause un dommage à la personne qui a consenti ce droit de passage est responsable et s'engage à payer tous les dommages-intérêts qu'elle réclame et dont elle fait la preuve.

Toute personne qui subit un dommage dans un sentier établi en vertu de ce droit de passage, renonce au droit de réclamer des dommages-intérêts pour ce motif contre la personne qui a consenti ce droit de passage.

Dans tous les cas il est de l'intérêt des motoneigistes de respecter la propriété de ceux qui ont consenti un droit de passage sur leur terrain.

Nul ne peut circuler en motoneige sur un chemin public sauf si celui-ci n'est pas entretenu durant l'hiver et s'il y a eu autorisation préalable.

Le ministre de la Voirie étudie la possibilité d'autoriser les clubs de motoneigistes à établir des segments de sentier en bordure des chemins publics sur une distance d'au plus mille pieds.

(Suite à la page 10)

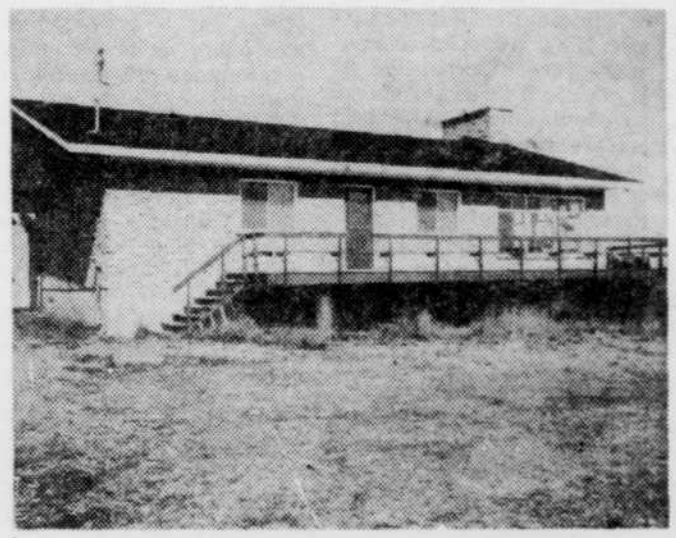

Voici l'aspect extérieur de l'immeuble propriété du club Aigle Noir d'East Angus.

OUI! NOUS SOMMES DEPOSITAIRES DE LA FAMILLE SKI-DOO 1975

chez nous c'est ski-doo tant qu'il y aura des hivers

Mme Marcoux, prop.

MANSONVILLE — TEL.: 292-5757

GARAGE R. MARCOUX ENR.

102757

Bienvenue aux motoneigistes

Danse tous les SAMEDIS SOIR avec ORCHESTRE

Vendredi soir: Tournoi de dards

au

Club du Grand Duc Inc.

5 milles passé St-Elie d'Orford, Route 220

BIENVENUE AUX MEMBRES ET LEURS INVITES

Licence complète. Salle disponible pour showers ou anniversaires. 102122

A AYER'S CLIFF EVINRUDE BAT LA MARCHE!

Un choix de caractéristiques de luxe pour les motoneigistes qui ne veulent que ce qu'il y a de mieux.

Voyez-les chez

102756

CECIL NORRIE'S GARAGE

Vente — Service Evinrude

Ayer's Cliff, Qué., C.P. 151 — 838-4342

A RICHMOND...

partez à l'aventure à bord d'une motoneige SKI-DOO 75 avec le moteur le plus sûr!

SKI-DOO 75

Chez

DYSON & ARMSTRONG LTD

VENDEUR CHEVROLET — OLDSMOBILE

151 nord, Principale — 826-3721 RICHMOND

102902

Voyez les nouvelles motoneiges (avec plus de muscles et moins d'essence) Johnson 75

chez LITTLE'S WELDING REG'D

Route 108 — North Hatley, Qué. — 842-2223

... avec moteur rotatif et large chenille de luxe.

EN SPECIAL

Des modèles 1974 GX 400 et GX 440

102129

Nouveaux services offerts aux membres du club Fleurimont

FLEURIMONT — De quoi sera faite la prochaine saison du Club auto-neige de Fleurimont? C'est là sans doute, une question que commencent à se poser les membres et les personnes intéressées à le devenir.

Le nouveau président, M. Pierre Lessard ainsi qu'un des directeurs, M. Michel Joly, ont accepté en fin de semaine de dévoiler pour le bénéfice des adeptes de ce sport les grandes lignes du programme envisagé.

Nouveautés?

Il se pourrait que la principale nouveauté qu'attend les membres du club soit du côté des services qui leur seront offerts de la part des propriétaires du siège social du club, soit le Domaine Joly.

En effet, ces proriétaires offriront aux membres deux améliorations majeures, soit un centre d'entreposage et d'entretien de leur engin et un nouveau chemin d'acc?s au domaine.

Cette nouvelle voie d'accès éliminera la pente raide que devaient emprunter les membres pour se rendre au Domaine Joly. Quant au Centre d'entreposage et d'entretien, pour un coût minime apparemment, il permettra aux membres de laisser leur engin sur place, dans un endroit chauffé. De plus, une section du Centre sera réservée à l'entretien et aux réparations des motoneiges. Chaque membre, pourra se rendre sur place pour effectuer les travaux requis par son bolide, et ce, à la chaleur. Tout autour de ce Centre, il sera également prévu des aires de stationnement des remorques.

Un des directeurs du club, M. Michel Joly, était tout heureux d'annoncer cette amélioration, car selon lui, c'est la solution de l'avenir en matière de motoenige. Ce Centre d'entreposage élimine en quelque sorte la nécessité de la remoqrque. Les engins pourront demeurer à longueur d'année sur place et cela fera économiser un temps énorme jusqu'à maintenant utilisé aux opérations centrées sur la remoque.

Activités du club

Le nouveau président, M. Pierre Lessard, a tenu à souhaiter la bienvenue à tous, membres anciens et futurs.

Il s'est dit convaincu que le Club de Fleurimont conserverait encore cette année ses caractéristiques principales soit la fraternité et la bonne entente. "Le club de Fleurimont n'est pas un club à laisser un gars tout seul", a-t-il déclaré.

De nouveau cette année la principale attraction consistera en l'organisation de nombreuses excursions à long trajet nécessitant un coucher à l'extérieur.

Dans cette veine, un nouveau rendez-vous s'ajoute. Il s'agit d'une excursion qui sera organisée par le club au parc Mastigouche, près de Trois-Rivières. Déjà, plusieurs membres rêveraient de se rendre à cet endroit considérer comme un paradis pour les motoneigistes.

Comités

Les mêmes comités que l'an dernier continueront à fonctionner. Au comité des patrouilleurs, le membre Robert Marcil est très intéressé par le projet de doter le club d'une auto-neige spécifiquement équipée pour les premiers soins.

De son côté, le président Pierre Lessard continuera ses investigations sur la possibilité d'acquérir une "civière sur skis".

Bête noire

En somme, chez les deux responsables du club rencontrés, l'enthousiasme est grand face à la nouvelle année d'activités.

Aucune difficulté ne semble confronter le club de motoneige de Fleurimont, sauf une, et elle est de taille, quoique non spécifique à ce club.

Il s'agit, de la nécessité d'eduquer les membres au respect de la propriété d'autrui. En d'autres termes, les motoneigistes devraient s'en tenir aux sentiers prévus. Il arriverait encore, que des motoneigistes "piquent des pointes" comme on dit en bon québécois, hors des sentiers, ce qui risque d'avarier la propriété d'autrui.

Ainsi, l'hiver, on ne sait pas si le champ qui semble libre n'a pas été ensemencé de pousses d'arbres.

On continuera donc à mettre l'accent sur l'éducation au respect de la propriété des autres.

Les "Couguars" élargissent progressivement leur horizon

COOKSHIRE, (Madeleine Couture) — Le club de motoneige "Les Couguars" compte maintenant 600 membres, qui viennent de plusieurs municipalités, dont Cookshire, Bury, East-Angus, Sawyerville, Lennoxville; ils ont à leur disposition près de 70 milles de sentiers.

Au cours de l'été, tous ces sentiers ont été aplanis avec un bélier mécanique, et une nouvelle piste ouverte en direction de la Beauce; ce sont les Couguars qui seront responsables de l'entretien de cette piste jusqu'à Gould. Relativement à la construction de ce nouveau sentier, M. Roger Boivin, responsable de la publicité, a relaté un incident qui démontré bien à quoi sont prêts les Couguars. Au début des travaux, quelques membres du club s'étaient perdus en forêt, entre Bury et Gould. Pour éviter que cela se reproduise, un avion a été loué, et le relevé effectué du haut des airs; il n'y avait plus qu'à suivre ce tracé. "Durant l'été, dit M. Boivin, il y a un gros travail de planification à faire pour préparer la prochaine saison de motoneige; l'hiver, on n'a plus qu'à voir à l'entretien des sentiers."

Cette année plus que jamais, les Cougars entendent mettre l'accent sur les communications avec les autres clubs; grâce à des améliorations apportées un peu partout, et en particulier par le club Massawippi, il sera maintenant possible de se rendre dans la Beauce, à partir de Sherbrooke; c'est un souhait de plusieurs motoneigistes qui se réalise.

L'aspect sécurité est très important pour les Couguars; ils ont donc formé une patrouille de 16 personnes, qui sont responsables de la sécurité sur les pistes et de l'application du règlement numéro 7. Et parce que la moto-neige est le sport le plus susceptible de favoriser les rencontres, le côté social n'est pas négligé par le club, qui offrira au cours de l'hiver beaucoup de soirées récréatives; les activités familiales seront aussi à l'honneur.

Le club "Les Couguars fait partie de la Fédération estrienne des clubs de moto-neige Inc.; le club et les sentiers sont agréés par le gouvernement, c'est-à-dire qu'ils rencontrent les normes du règlement numéro 7.

Cette année, la direction se compose de M. Dennis Herring, président, M. Jos Boisvert, 1er vice-président, M. Rémi Cadrin, 2 ième vice-président, Mme Hélène Blouin, secrétaire, et Mme Jean-Paul Laflotte, directrice.

La SV-200 — Le club de motoneige de Fleurimont possède deux niveleuses pour entretenir ses sentiers. Celle-ci, la SV-200, est la plus récente. La partie arrière qui sert à gratter les sentiers a été conçue et réalisée de toutes pièces par M. Normand Ireland, du Chemin Champigny.
(Photo La Tribune, par DB, Fleurimont)

Nouveau bureau de direction au club de motoneige "Baldwin"

Le 12 octobre dernier l'assemblée générale nommait quinze directeurs dont 9 anciens réélus et 6 nouveaux. Les officiers (directeurs, secrétaire, etc. seront nommés par les quinze directeurs lors de leur première réunion.

Le Club est maintenant incorporé et compte deux années d'existence. Les sentiers sont agréés par le Ministère des Transports du gouvernement provincial, et mesurent 64 milles de longueur.

PROPRIETAIRE DE MOTONEIGE...
... il est important d'assurer sa motoneige contre toutes responsabilités civiles, et tous les risques sur vos biens.
Voyez sans tarder
Bombardier & Pelletier Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES
G. Bombardier, C. d'A. A.
A. Pelletier C. d'A. Ass
B. Proulx, C. d'A. Ass. C.L.U.
809, Craig Est — Tél.: 826-3977
RICHMOND, Qué.
102118 918, St-Joseh, Valcourt — 532-2426

SNO JET
Présentement en montre **A COOKSHIRE**
RAOUL POULIOT CHAIN SAW
— Vente — Service — Echange
102755 620, rue Principale — Tél.: 875-3847, Cookshire, Qué.

Après vos randonnées en motoneige, rencontrez vos amis à l'
AUBERGE DES PINS Ltée
BAR —
SALLE A MANGER
OUVERTS TOUT L'HIVER
864-4234 — DEAUVILLE
102753

Bienvenue aux motoneigistes!
L'intérieur du local central du Club de Motoneige St-Denis.
BAR Entièrement licencié
SALON SALLE A MANGER
LE CAMPAGNARD
Normand Drouin, gérant
Rte 222, St-Denis de Brompton
Tél.: 846-2542
ACCOMMODATIONS POUR ESTIVANTS ET MOTONEIGISTES
BANQUETS — NOCES — RECEPTIONS — ETC.
102918

Succès au Club Motoneige St-Denis...
BOMBARDIER
SKI-DOO
Esso
GARAGE
NORMAND FREDETTE
Vendeur autorisé Bombardier
Ski-Doo, Autos, Camions usagés
PIECES — SERVICE — REPARATION
Au coeur du paradis de la motoneige
St-Denis-de-Brompton - Route 222
Ouvert 7 jours de la semaine
"Chez nous c'est le service avant tout"
(Département complet de vêtements sport Ski-Doo)
TEL.: 846-2239
102121

moto-ski
... c'est la plus souple des motoneiges
Grand Sport.
Performance totale. Puissante, rapide, robuste, et parfaitement équilibrée. Moteur de 440 cc, suspension à glissières.
A MAGOG... voyez la famille MOTO-SKI 75 chez
CLEMENT FILLION INC.
102758 700, rue Sherbrooke — MAGOG — 843-5726

Le club "Les Campagnards" prévoit atteindre le cap des 1,300 membres au cours de cette année.

THETFORD MINES (MG)— Bien qu'il existe d'autres clubs de motoneige dans les régions de Disraeli, d'East-Broughton et St-Ferdinand, c'est le club "Les Campagnards", situé au Lac du Huit, qui semble le plus populaire auprès de la population thetfordoise. Le club "Les Campagnards", qui existe depuis 1969, comptait 896 membres l'an dernier et on prévoit atteindre cette année le cap des 1, 300 membres.

Cet hiver, le club disposera d'environ 75 milles de pistes entretenues en plus de communiquer directement, en vertu d'une entente, avec les pistes des régions de Québec, Disraeli, Lac-Mégantic et la Beauce. Les motoneigistes de la région de l'Amiante peuvent donc se rendre jusqu'à la frontière américaine en empruntant les pistes des régions de la Beauce et de Lac-Mégantic.

En plus des pistes, le club "Les Campagnards" offrre à ses membres un local avec restaurant situé à quelques centaines de pieds du lac du Huit. Les gens de la région connaissent bien l'endroit pour la beauté du paysage qu'on y retrouve, hiver comme été. Le club possède également l'avantage d'être situé à quelques milles seulement du centre de ski de la région, soit le mont Adstock.

Deux machines veillent continuellement à l'entretien des pistes du club. De plus, ces machines seront dotées cette année d'un tout nouveau système de cinq grattes qui peut s'adapter à toutes les conditions de neige, ce qui devrait contribuer à améliorer la qualités des pistes.

Un nouveau service sera mis à la disposition de tous les motoneigistes de la région. En effet, à compter de cet hiver le club bénéficiera d'une chronique sportive hebdomadaire sur les ondes du poste de radio local du réseau des Apalaches. Ainsi, les motoneigistes n'auront qu'à syntoniser CKLD Thetford Mines pour connaître, sans se geler le bout du nez, la condition de telle ou telle piste, comme on le faisait déjà pour le ski.

Comme activités spéciales, le club prévoit de longues randonnées tous les samedi soirs ainsi que des courses lorsque la température sera favorable.

Pour devenir membre du club "Les Campagnards Inc.", il en coûte $ 13. pour la première motoneige, $ 7. pour la deuxième et $ 5. pour la troisième, ce qui constitue un prix inférieur à celui exigé par les clubs de la région de Québec et des environs.

L'exécutif du club "Les Campagnards" est formé de la façon suivante: M. Emile Hardoin, président, M. Oliva Marcoux, vice-président, M. Robert Ferland, trésorier et M. Gilles Perrault, secrétaire. Pour devenir membre du club, il faut contacter l'une de ces personnes ou encore s'adresser à un des onze directeurs qui s'occupent de la vente des cartes de membres.

La prochaine assemblée du Conseil d'Administration du club se tiendra le 21 octobre et on s'attend à ce que les activités du club débutent au début du mois de novembre, avec la première tempête de neige.

Le club "Les Campagnards" est situé à quelques centaines de pieds seulement du Lac du Huit. On s'attend à ce que près de 1,300 membres bénéficient cette année des 75 milles de piste entretenue par le club.
(Photo La Tribune, Michel Groleau)

Les motoneigistes de "Seigneurie Joly" ont un relai pittoresque.

VILLEROY (G.A.B.)— Un site pittoresque, en plein bois, sert de relais aux motoneigistes faisant partie du club "Seigneurie Joly inc." de Villeroy (Cté Lotbinière) Le président pour 1974-75, M. Rolland Bédard, et les quelque 550 membres de ce club ont, comme quartiers-généraux, l'établissement administré par M. Jean-Roch Hamel à St-Edouard. L'accueil y est bienveillant, chaleureux même, et 350 personnes peuvent prendre place dans la vaste salle mise à la disposition des motoneigistes. Les rencontres qui y ont lieu ont pour but principal de favoriser les relations amicales pour tous et de mieux faire connaissance entre les membres.

Les sentiers.

Le club "seigneurie Joly inc." met à la disposition de ses membres 160 milles de sentiers bien entretenus complétés par une signalisation adéquate; c'est 80 milles de voies doubles car la circulation se fait à sens unique. Les occupants des motoneiges qui circulent sur les sentiers ont la liberté de faire "un clin d'oeil" avec ceux qu'ils rencontrent sur la voie parallèle mais il est interdit de faire des rencontres "face à face" ... fait remarquer le président, M. Rolland Bédard.

Pour l'entretien, quatre puissantes machines sont opérées par de bonnes volontés, membres du club, qui travaillent bénévolement sous la direction générale de M. Marcel Henri, le vice-président de "Seigneurie Joly inc". L'équipement disponible pour maintenir les sentiers en parfait état représente un investissement considérable mais la direction juge que c'est là un bon placement, les membres sont ainsi assurés d'une circulation sécuritaire en tout temps.

vers l'extérieur.

Les motoneigistes, au nombre de 550 l'an dernier, faisant partie du club "Seigneurie Joly inc." ont des facilités de raccordements avec les autres organismes de la région et ont ainsi un choix considérable pour de longues randonnées. A l'est, ils peuvent joindre le club "La plaine" de la région d'Issoudun, vers l'ouest, c'est avec "Le Békan" de St-Louis de Blandford-Princeville qu'il y a une ouverture. Par ailleurs, du côté sud, ce sont les sentiers du "Club autos-neige Bois-Francs" de Plessisville qui offrent une sortie de ce côté. Les motoneigistes de "Seigneurie Joly inc." ont ainsi à leur disposition un réseau de sentiers qui permet de longues excursions sur des voies bien entretenues.

3ME ANNEE.

Avec 1974-75, "Seigneurie Joly inc." prend sa 3me saison d'opération. Jusqu'à maintenant, l'accent a été donné sur l'aménagement des sentiers pour laisser le côté social au second plan; tout étant maintenant parfait sur la question des sentiers, la direction prévoit s'orienter vers d'autres domaines pour l'avantage des membres, en 1974-75. Manifestation d'ouverture, grand tirage en mars, soirée de clôture au printemps sont prévus pour la présente saison. Le club est classé "B" et fait partie de la Fédération québécoise de la motoneige. L'équipe de la direction, avec M. Rolland Bédard comme président, a M. Léger Drolet au poste de secrétaire et M. Gracien Bédard à celui de trésorier.

ATTENTION
IL EST TRÈS IMPORTANT
D'ASSURER
SA MOTONEIGE
"DEUX COUVERTURES APPLICABLES"
— RESPONSABILITÉ CIVILE
— TOUS RISQUES SUR BIENS
POUR RENSEIGNEMENTS:
CAMPEAU, LAFONTAINE & DUVAL INC.
ASSURANCES GÉNÉRALES
56, rue St-Joseph Ouest — Thetford Mines
338-4571
102873

SNOW-TWISTER
440 S/T
MERCURY SNOWMOBILES
1975
ANDRE BERGERON AUTOS INC.
435, boul. Smith Nord
Thetford Mines
Tél.: 335-2945
102872

SNO JET
EN 75 LA BLEUE S'IMPOSE

LAVAL TURGEON
Dépositaire de motoneiges et moteurs hors-bord "Evinrude"
358 est, St-Alphonse — 335-7418
THETFORD MINES
102875

moto-ski
Ça file d'aplomb

FUTURA
BERTRAND DEMERS
Vente — Service
245, rue Champoux — Disraeli Tél.: 449-2045
102874

SNO JET
en 75 LA BLEUE S'IMPOSE

EVARISTE GRENIER
Vente et bon service
— Réparation de toutes marques
Route 1, Black Lake —
Tél.: 423-4502
102860

1975 Polaris
$899. à $2450.

DOLLARD MATHIEU
Irving Service
342, rue Labbé — 335-2529 — Thetford Mines
102859

Le club Alleghanish, le plus important des Bois-Francs.

par Serge Beaucher

VICTORIAVILLE — Le club Alleghanish, avec ses 950 membres l'an dernier et son objectif de 1,300 cette année, constitue le plus important club de motoneigistes de la région des Bois-Francs.

A l'aube de sa troisième année d'existence — il a été fodé en 72 et comptait alors 600 membres, — le club Alleghanish prévoit disposer pour ses membres cet hiver de plus de 100 milles de sentier comparativement à 76 l'hiver dernier.

Une nouvelle piste sera ouverte du côté de Daveluyville et se rendra jusqu'à ce village pour y joindre les sentiers du club "La Butte" et une autre sera aménagée jusqu'à Defoy. Dans les autres sens, les sentiers parcourront la région jusqu'à Ste-Hélène, St-Fortunat et même jusqu'au lac St-Ferdinand.

Le club prévoit de plus faire l'achat de nouvelles machineries pour améliorer et entrtenir les sentiers existants. Les dépenses dans ce domaine seront d'au-delà de $1,200.

Actuellement, quelques assemblées de la direction ont déjà eu lieu et les activités devraient débuter très bientôt. La plupart des droits de passage ont été obtenus au cours du mois d'octobre et les panneaux de signalisation fournis par le gouvernement, viennent d'être installés.

Les membres de la direction du club sont MM. Raymond Béliveau, président, Jean-Paul Blanchette, vice-président et publiciste, Jean-Marc Béliveau, secrétaire, et Claude Laliberté, trésorier. 16 directeurs font également partie de l'exécutif.

Quant au club, il regroupe des adeptes de Victoriaville, Arthabaska, Warwick, Tingwick et Kingsey Falls, adeptes dont le plus vif désir présentement est... de la neige en abondance cet hiver.

Le local du club Paul-Air de St-Paul de Chester recevra 200 membres de plus cette année en raison de la fusion avec le club de Ham-Nord.
Photo La Tribune, Victoriaville, Serge Beaucher.

FUSION DU CLUB PAUL-AIR ET DU CLUB DE HAM NORD

VICTORIAVILLE (SB) — Pour le club Paul-Air de St-Paul de Chester, l'événement de l'année est certes la fusion avec le club de Ham-Nord. Fusion effective depuis moins d'un mois, qui fera passer le nombre de membres de 500 à près de 800 et le nombre de milles sentiers doubles de 45 à 90.

Selon un porte-parole du nouveau club, cette fusion aura plusieurs effets bénéfiques. Elle permettra notamment l'achat d'une nouvelle gratte hydraulique pour l'entretien et l'amélioration des sentiers, une plus grandes participation aux activités, une meilleure organisation et évidemment, beaucoup plus de pistes.

Les sentiers du club Paul-Air, qui en est à sa troisième année d'existence officielle et qui garde son nom même après la fusion, se dérouleront par monts et vaux entre, Arthabaska, St-Paul, Ste-Hélène, Ham-Nord, Disraeli et St-Fortunat.

Les activités débuteront le 9 novembre par la soirée d'ouverture et seront tenues régulièrement pendant toute la saison. Plusieurs soirées récréatives, des rallyes, des soirées d'information sur la sécurité et autres du genre seront les principaux événements organisés par le club.

Le local est resté le même, près de St-Paul, mais un nouvel exécutif, regroupant des membres des deux clubs fusionnés, a été formé. Le président est M. Raymond Paquette de Ham-Nord, le vice-président, M. Bernard Leclerc de St-Paul, et le secrétaire-trésorier, M. Pierre Lafontaine de St-Paul également. L'exécutif comprend en outre une quinzaine de directeurs.

"Le Békan" a 50 milles de sentiers à voie double.

Princeville (G.A.B.)

Près de 50 milles de sentiers à voie double, assurant ainsi la sécurité d'une circulation à sens unique comme sur une auto-route, est à la disposition des membres du club de motoneigistes "Le Békan inc" de Princeville. Les pistes sont ouvertes sur le territoire nord-est de St-Louis de Blandford, aux limites de Notre-Dame de Lourdes, Princeville, Plessisville et autres localités où se recrutent les abonnés. Les quartiers-généraux sont établis à la plage Patry de St-Louis-de-Blandford, lieu qui sert de relai et centre de ralliement pour les activités des amateurs de motoneige.

des préparatifs.

Pour la saison 1974-75, un pont en arche, projet réalisé au cours des derniers mois, relie les deux rives de la Blanche facilitant ainsi la circulation sur les sentiers qui relie Princeville et Plessisville au centre du réseau des sentiers. Pour l'entretien des sentiers, la direction a retenu les services d'une équipe pouvant répondre aux appels en toute occasion et travaillant avec de la machinerie et des accessoires appropriés. En passant par le pont "Carrier sport", nom que porte la construction en arche sur la rivière Blanche, l'équipe est en mesure de "couvrir" promptement les quelque 50 milles de sentiers du club. D'autre part, "Le Békan inc", aura son écusson distinctif en 1974-75; la direction étudie ce projet qui devrait se réaliser dans un avenir prochain, sous la responsabilité générale de M. Jacques Rivard, président. M. Rivard est secondé par un groupe qui se partage les tâches dans l'administration du club.

La direction.

A son poste de président pour "Le Békan i c.", club de motoneigistes de Princeville, M. Jacques Rivard est secondé principalement par M. Marcel Imbeau qui, à titre de vice-président, s'occupe d'obtenir les droits de passage. Pour sa part, M. Fernand Ruel a la responsabilité du secrétariat. Les directeurs sont: M. Claude Caouette de Plessisville, en charge du recrutement des commanditaires de cette localité, M. Renaud Garneau de Plessisville, qui a la responsabilité des patrouilleurs, M. Valmont Légaré de Princeville, publicitaire, M. Roger Laroche de Princeville, responsable de la distribution des cartes de membres, MM. Donat Bilodeau, René Marcoux, Noel Pellerin de Plessisville, ce dernier s'occupe des excursions et des rallyes, M. Alfred Pellerin de Plessisville, préposé à la surveillance des sentiers et à la signalisation du côté de Plessisville, M. Jacques Verville de Princeville qui joue un rôle semblable pour le secteur de cette dernière localité, MM. Alfred Pellerin et Jacques Verville sont autorisés à faire appel à l'entrepreneurnde l'entretien, M. Léo Meunier, lorsque le besoin s'en fera sentir M. Réal Fortier de Princeville, responsable du recrutement des commanditaires de Princeville, M. Albé Roberge de Plessisville. Trois directeurs de Plessisville soit MM. Donat Bilodeau, René Marcoux et Albé Roberge se verront attribuer des responsabilités un peu plus tard au cours de la saison. C'est là une équipe de collaborateurs dynamique, souligne M. Jacques Rivard.

"Le Békan inc." se raccorde avec Villeroy, Manseau et Daveluyville pour ses sentiers; des ententes sont projetées pour d'autres raccordements dont un en direction sud.

A HAM NORD C'EST SKI-DOO 75

SKI-DOO ça change tout... chez GOULET service parfait... nos experts sauront vous plaire

GAETAN GOULET

Vente — Service — Réparation

Rte 34, Ham Nord, Co. Wolfe — Tél.: 344-2244

102117

LA FOUGUEUSE GAGNANTE!

EL TIGRÉ 75 D'ARCTIC CAT

Vérifiez les données. La El Tigré a la fière allure d'une habituée du cercle des vainqueurs. Le choix de ceux qui recherchent la performance.

Vézina Sport Enr.

250 PRINCIPALE
HAM-NORD
Tél.: (819) 344-2230
Rés.: 344-2532

Motoneiges usagées et pièces usagées

102910

VENTE DE FIN DE SAISON
skiroule 1975

VENTE - SERVICE
REPARATION

MAISONS MOBILES
TENTES-ROULOTTES
VAL BAR et PRINCE CARAVANE

VICTORIAVILLE Marine Inc.

- Maisons Mobiles - Roulottes - Tentes-roulottes
- Motos Kawasaki - Etc...

2110, Notre-Dame O., - Victoriaville
Tél.: 752-7748

102427

Moto-Ski, c'est la plus souple des motoneiges.

moto-ski

GRAND SPORT

Performance totale. Puissante, rapide, robuste et parfaitement équilibrée. Moteur de 440cc, suspension à glissières.

Vente Service

ADRIEN CAMPAGNA

146, rue St-Charles
Tél.: 364-5433 Princeville

102856

Ne soyez pas pris au dépourvu!
... achetez ou faites réparer votre motoneige dès maintenant!

ARCTIC CAT 75

Voyez les nouveaux modèles
PANTHER - CHEETAH
EL-TIGRE - VIP
LYNX

Gamme complète d'accessoires et vêtements Arctic Cat

SPECIAL
SUR MOTONEIGE
ARCTIC CAT
1973 et 1974 en magasin

SOUFFLEUSES A NEIGE ARCTIC CAT

P.E. THIBODEAU SPORT

Motos Suzuki
145 est, boul. Jutras — Tél.: 752-4994
VICTORIAVILLE

102857

L'ARDAD, une organisation enviable.

(Par Richard Jean)

L'ARDAD (Association Régionale Des Autoneigistes de Drummondville) vient au troisième en importance au niveau provincial. Plus de 2000 membres forment déjà une grande famille et ce dans un esprit de chaleur et de fraternité qui fait l'envie de beaucoup d'autres organisations.

Si l'on veut continuer du côté des statistiques, disons que l'ARDAD vient au premier rang pour la longueur de sentier, soit près de 205 milles et que le nombre de ses adeptes a graduellement passé de 300 à 2000 membres depuis sa fondation en 1971, nombre que l'on espère voir passer à 2500 cette année. Le club possède maintenant 13 relais divisés en trois secteurs. Le Secteur 1, au sud-est, est borné par la Ribière St-François et la Transcanadienne; le Secteur 2 a les mêmes Frontières mais est situé au nord-ouest de la route 20; quant au Secteur 3, il est situé au nord de la Rivière St-François.

Au point de vue équipement, l'ARDAD dispose de trois Skidosers SV-200, un pour chaque secteur, et de cinq niveleuses de sentiers car lorsque certains hivers n'apportent beaucoup de neige, l'on doit organiser des sentiers prfois avec quelques pouces de neige. De même, les membres bénificient des services de trois patrouilles qui voient à l'application des règlements et à la surveillance générale des sentiers.

Qui peut faire partie de l'ARDAD? A peu près tout le monde qui peut conduire une moto-neige et qui selon la règle no. 7 du code des motoneigistes, est âgée de 10 ans ou plus. Soulignons pourtant que la majorité des membres varie entre 25 et 35 ans. N'allez pas croire que la direction et les membres de l'ARDAD ne pensent qu'à leurs relais et leurs sentiers. Au contraire ils disposent d'une organisation qui fait du sport de la motoneige dans la région une expéfience à faire.

Pourtant comme toute bonne organisation qui veut évoluer et faire profiter de l'hiver à tous, l'ARDAD admet que quelques points sont encore à discuter comme par exemple la question d'assurance que l'on veut inclure dans la cotisation annuelle de chacun.

Ste-Sophie: un carrefour.

STE-SOPHIE DE MEGANTIC (G.A.B.) La localité de Ste-Sophie de Mégantic est un carrefour pour les motoneigistes de la région. En effet, c'est sur le territoire de cette paroisse des Bois-Francs qu'aboutissent les sentiers de quelques clubs de motoneigistes de la région. G'an dernier, les clubs de Plessisville, Victoriaville avaient des pistes allant jusqu'à Ste-Sophie de Mégantic; pour 1974-75, des études sont en cours par des clubs de quelques autres localités pour raccorder leurs sentiers à ceux qui aboutissent déjà à Ste-Sophie de Mégantic; parmi ces clubs, on remarque ceux de Ste-Hélène de Chester et de St-Ferdinand d'Halifax.

A l'hotel des vallons.

A Ste-Sophie de Mégantic, c'est l'hôtel des Vallons qui sert de relai pour les motoneigistes, membres de clubs dont les sentiers boutissent sur le territoire. Le propriétaire de cet établissement, M. Emile Allaire, est lui-même un amateur de ce sport. Alors qu'il demeurait à St-Norbert d'Arthabaska, M. Allaire avait converti en relai pour les motoneigistes la salle de son érablière, exploitation désignée par le nom d' "Erablière de la montagne. Les motoneigistes qui fréquentaient ce domaine, à l'époque, se sont groupés parla suite pour former un club qui a maintenant ses quartiers-généraux à Ste-Hélène de Chester. A Ste-Sophie de Mégantic, aucun club de motoneigistes n'est en opération, les fervents de ce sport qui demeurent dans le milieu s'inscrivent comme membres des clubs en activité dans la région et dont les sentiers sont tracés sur les sites pittoresques du territoire; d'autres sentiers peuvent d'ailleurs être aménagés à peu de frais pour raccordement à ce qui existe déjà.

SKI-DOO 1975
en démonstration
à Drummondville

Voyez toute la gamme des nouveaux modèles SKI DOO 1975, ainsi que le département de vêtements sport le plus complet...

là où le service fait la différence

102916

DRUMMONDVILLE MARINE INC.
4025 est, Boul. St-Joseph
DRUMMONDVILLE

Quand la performance compte... comptez sur une
MASSEY
SKI WHIZ
appuyée par une corporation milliardaire
Il faut les voir ... nos 75

Chez votre vendeur
MF
CONRAD FAUCHER
Ste-Brigitte des Saults — Tél.: 334-2424
102913

La puissance silencieuse...

Choisissez la vôtre, parmi les 10 différents modèles SCORPION

Département complet de pièces pour Scorpion.
Voyez les motoneiges SCORPION à notre salle de montre...
102903

GARAGE CHEZ ARTHUR
2015, St-Nicholas (près du boul. Lemire) Tél.: 478-2019
DRUMMONDVILLE

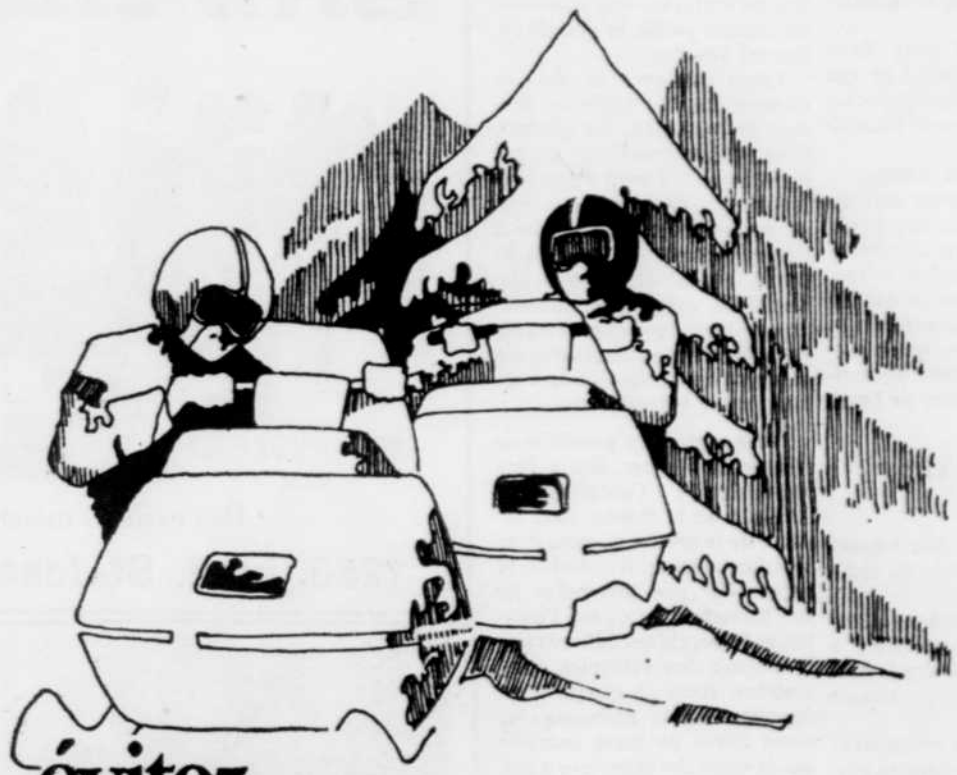

évitez les exemples frappants...

...assurez-vous les uns des autres

Le sport de la motoneige s'est glissé dans notre mode de vie hivernale pour y demeurer. Nous avons appris à profiter de la saison froide au lieu de la subir. Au fur et à mesure nous avons découvert les joies de ce sport, hélas, nous en avons en même temps découvert les dangers et les inconvénients.

Par esprit de civisme nous pouvons éliminer les inconvénients par exemple en respectant la propriété d'autrui et le droit des gens à leur tranquillité. Il est évidemment plus difficile de parer aux dangers, car tout en étant prudent, l'imprévisible demeure au tournant. C'est ce que l'Union Canadienne a compris, **la première,** il y a onze ans déjà, en créant l'assurance-motoneige, une assurance pour des gens prudents mais réalistes. On ne peut tout prévoir, mais le moyen de prévoir le plus possible est de se prévaloir de cette assurance-motoneige améliorée d'année en année par l'Union Canadienne.

Le certificat d'assurance qui vous sera remis constitue une preuve de votre solvabilité. Pour vous conformer aux exigences du Code de la motoneige, vous devez le conserver en votre possession en tout temps.

Joignez-vous à ceux que la prudence et le civisme ont déjà réunis. Parlez-en à votre courtier; **avec l'Union Canadienne, vous êtes en bonne compagnie.**

L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances
Siège social:
Sillery, Québec

(suite de page cinq)

LES REGLEMENTS

Cette traversée prolongée permettrait aux caravanes de motoneigistes de relier entre eux les chemins de divers clubs.

Dans tous les cas, la circulation sur les chemins publics devrait se faire dans le même sens que les automobilistes.

Tout conducteur doit immobilier temporairement sa motoneige juste avant de traverser un chemin public ou un chemin privé ouvert à la circulation des véhicules-automobiles.

Nul ne peut utiliser une motoneige sur un chemin à accès contrôlé ou sur une autoroute sauf en cas d'urgence et sur l'autorisation d'une autorité compétente et aux endroits et aux conditions déterminés par celles-ci.

Lorsqu'un sentier traverse un chemin public, il doit être situé de sorte que toute personne conduisant un véhicule automobile puisse voir à une distance d'au moins cinq cents pieds tout motoneigiste traversant à cet endroit; et de sorte que la traversée puisse être faite le plus directement possible.

S'il devient nécessaire qu'un sentier traverse une voie ferrée, sa localisation, son aménagement et son entretien doivent être convenus et exécutés conformément aux conditions fixées par la compagnie de chemin de fer.

Tout sentier doit être aménagé de manière à ce que tout motoneigiste qui y circule ne puisse être à plus de dix milles du refuge.

Tout refuge doit comporter au moins un dispositif permettant de le chauffer, une provision de bois de chauffage ou autre combustible, selon le cas, une table, des bancs ou des chaises, et autant que possible un moyen d'éclairage, une chaudière et un récipient permettant d'y faire chauffer de l'eau.

LA CIRCULATION

Tout conducteur doit respecter les règles de sécurité et de prudence.

Il doit, en approchant d'une intersection ou il s'apprête à tourner à gauche, céder le passage à toute motoneige venant en sens inverse.

En arrivant à un croisement de sentiers il doit céder le passage à toute motoneige venant à sa droite.

Il doit lorsqu'il s'apprête à s'engager dans un sentier, céder le passage à toute motoneige qui s'approche de la sienne.

Tout motoneigiste doit, signaler son intention de s'arrêter, de ralentir, de virer à gauche ou à droite aux autres motoneigistes.

Nul ne peut circuler avec une motoneige de compétition...si ce n'est sur une piste de compétition.

Toute personne conduisant une motoneige est tenue de se conformer aux panneaux de signalisation.

Nul ne peut conduire une motoneige à une vitesse supérieure au pas de l'homme en deçà d'une distance de cent pieds de l'endroit où une personne s'abrite ou pratique un sport de plein air autre que celui de la motoneige.

D'une manière générale, nul ne peut conduire une motoneige à une vitesse excessive ou d'une manière imprudente susceptible de mettre en péril la sécurité ou la vie des personnes ou la propriété.

Le motoneigiste doit se conformer aux indications de vitesse fournies par les panneaux de signalisation.

Lorsqu'un motoneigiste désire arrêter, ralentir ou virer, il doit faire les signaux suivants:

-Virage à gauche: étendre le bras gauche horizontalement;

— Virage à droite: placer l'avant-ras gauche vers le haut;

— Arrêt ou diminution de vitesse: incliner le bras vers le bas;

— Les virages à gauche ou a droite peuvent aussi être indiqués par des signaux mécaniques ou des signaux lumineux placés de chaque côté de la motoneige.

—L'arrêt ou la diminution de vitesse peuvent être indiqués par des signaux lumineux placés à l'arrière de la motoneige.

Nul ne peut stationner une motoneige de manière à entraver l'accès d'une propriété, ni près d'une intersection de sentier, ni à aucun autre endroit qui puisse gêner la circulation sur les sentiers.

Un motoneigiste doit, dans tous les cas où il stationne dans un sentier, laisser un espace libre suffisant pour voir la motoneige en stationnement dans les deux directions.

Nul ne peut placer sa motoneige dans un sentier pour faire le plein d'essence.

Toute motoneige, lorsqu'elle tire un traîneau, doit traverser un chemin public le plus directement possible.

Aucun passager ne doit se trouver dans le traîneau pendant la traversée. En général, il est recommandé de ne pas faire monter à bord d'une motoneige ou d'un traîneau une personne dont le comportement est susceptible de nuire à la bonne conduite du véhicule. Toutefois, cette recommandation ne s'applique pas au transport des malades ou des blessés ou des personnes victimes de toute autre indisposition.

Toute motoneige possédée ou utilisée au Québec doit y être immatriculée Conformément au Code de la Route, sous réserve de la preuve découlant du certificat d'immatriculation, la preuve sur une motoneige de son immatriculation est l'existence de décalques délivrés par le Bureau des véhicules automobiles, fixés de chaque côté du capot de la motoneige et tenus libres de toute manière qui en empêche la lecture à cinquante pieds.

A compter du premier juin 1973, une motoneige devra, autant que possible être assurée pour une somme d'au moins $35,000.00 couvrant la responsabilité découlant de son utilisation.

Nul ne peut conduire ou avoir la garde d'une motoneige alors qu'il est sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue.

Le motoneigiste doit conduire sa motoneige dans la voie de droite et s'abstenir de pénétrer dans la voie de gauche avant de s'être assuré qu'il peut le faire sans risque et après avoir signalé son intention s'il est suivi par une autre motoneige.

Si elle suit une autre motoneige, toute personne doit garder avec celle-ci une distance prudente.

Elle doit céder le passage en se rangeant à droite, à tout autre motoneigiste qui le réclame.

Elle ne peut faire marche arrière sans s'être assurée que cette manoeuvre peut s'effectuer sans risque.

En circulant en motoneige, nul ne peut harasser, mutiler ou pourchasser un animal.

Nul motoneigiste ne peut être en possession d'une arme à feu alors qu'il se trouve la nuit, sur une motoneige ou dans le traîneau, sauf si cette arme est dans un étui.

Il est également interdit de transporter une arme à feu chargée sur sa motoneige ou dans le traîneau.

Il est interdit de tirer un coup de feu d'une motoneige ou d'un traîneau.

Nul skieur, raquetteur ou autre piéton ne peut utiliser un sentier de motoneige si ce n'est pour le traverser le plus directement possible ou pour l'utiliser en cas d'accident ou autre cas d'urgence.

Objectif de 450 membres actifs au club de motoneige des Loisirs de Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC (RV) — Le Club de Motoneige des Loisirs de Lac-Mégantic existe déjà depuis 6 ans. Le club compte près de 350 membres actifs et selon le vice-président M. Normand Duquette il espère atteindre cette anée au moins 450 membres actifs.

Le club possède 75 milles de sentier qui se répartissent dans toute les directions à savoir Lac-Drolet, Woburn, Ste-Cécile, Masborro, St Jean Vianney et beaucoup d'autres encore.

L'an passé le club a reçu un octroi de $1600 du ministère des transports et encore une fois cette année une autre demande a été faite et on espère bien recevoir encore une fois cette année cet octroi.

Le club possède un équipement d'une assez grande importance en effet afin de donner un service et de l'entretien des sentiers aux membres, il possède un Muskeg Bombardier, un snow mobile et deux alpins. Tout cet équipement a une valeur d'environ $12,000. Les dépenses d'achat d'essence et de réparations de machineries se chiffre à environ $2000 mais ceci dépend des années.

Dix personnes bénévoles travillent activement au fonctionnement du club, déjà des travaux sont en cours sur les sentiers on élargi les pistes afin de les rendre plus accessibles et sécuritaires.

Dans le cadre du projet d'initiative locale le club a demandé au gouvernement fédéral la somme de $20,000 pour le club ceci comprendrait sept personnes qui travailleraient à plein temps durant cinq mois et veilleraient à l'entretien des sentiers et de la machinerie. Aucune réponse définitive n'a été donné au club, mais ceci ne devrait pas tarder.

L'ouverture officiel des activités du club pour la saison 1974-75 aura lieu dans trois semaines au club de golf de Lac-Mégantic.

ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE

Votre concessionnaire autorisé des motoneiges

skiroule

Des experts mécaniciens qui comptent 98 ans d'expérience

1250, boul. St-Joseph — Tél.: 477-2425 Drummondville

102904

La salle de montre des motoneiges et costumes Arctic Cat

L'extérieur de l'établissement Couture Moto Speed Shop

CHEZ NOUS, ON SE FEND EN CAT POUR MIEUX VOUS SERVIR.

Vous y verrez Cat par Cat

- Vente - Service - Réparation - Echange

Motocyclettes, Motoneiges, Souffleuses, Etc...

COUTURE MOTO SPEED SHOP

2170, boul Mercure - Tél.: 472-3559

DRUMMONDVILLE, QUE.

102907

L'EMBRAYAGE DE MOTONEIGE LE PLUS PERFECTIONNE AU MONDE SE FABRIQUE A DRUMMONDVILLE ET EST DISTRIBUE DANS LE MONDE ENTIER, AUX ETATS-UNIS, AINSI QU'EN EUROPE

Ci-haut, une section de l'assemblage à l'usine Securistat Inc., manufacturier réputé des poulies d'embrayage pour motoneiges à vitesses variables.

(PUBLI REPORTAGE)

"POWERBLOC": nom maintenant fameux au domaine des embrayages de motoneiges ou de véhicules tout-terrains. Fabriqué à Drummondville par la compagnie Securistat Inc., "POWERBLOC" est l'embrayage de conception exclusive où la force centrifuge s'exerce au moyen de blocs de nylon coulissants pouvant être calibrés à volonté selon l'effet désiré. Sur le marché depuis 1968, l'embrayage "POWERBLOC" s'est révélé, à l'usage, comme le plus perfectionné au monde.

La compagnie Securistat Inc. a évolué de progrès en progrès au rythme de la popularité de son produit, et, pour satisfaire à la demande de plusieurs manufacturiers et des coureurs les plus réputés, elle propose à ses clients pour la saison 1974-1975, un embrayage perfectionné de haute performance (type "R"). Le choix de trois longs ressorts, à comression très élevée, qu'offre cet embrayage permet de le calibrer pour les courses d'accélération ou d'endurance aussi bien que our les randonnées sportives. Nos essais nous portent à croire qu'un tel embrayage peut, à l'usage normal, résister à 100,000 milles de parcours. Il est remarquable, qu'en cinq années d'expérience, aucune réclamation ne nous a jamais été faite pour usure des blocs de nylon ou de leurs coulisses. Le souci constant d'améliorer nos méthodes de production fait qu'aujourd'hui, moins de 1-10 de 1 p.c. de nos embrayages sont signalés comme défectueux, ce qui bat tous les records.

La versalité que confère à l'embrayage de haute performance "POWERBLOC" sa possibilité de calibration et d'ajustement ainsi que le vaste choix de modèles pour presque tous les moteurs à 2 temps ou à 4 temps, permet à la compagnie Sécuristat Inc. de se sécialiser sur le marché de remplacement. Les distributeurs ou les détaillants de motoneiges ou de véhicules tout-terrains qui auront l'heureuse idée de vendre l'embrayage "POWERBLOC" à leurs clients réaliseront vite que la diminution de leurs prolèmes ira de pair avec l'augmentation de leurs amis et de leurs profits.

Le "club autos-neige Bois-Francs" est un pionnier au Québec.

PLESSISVILLE (G.A.B.) Les pionniers du Québec dans le domaine des organismes pour le sport de la motoneige comptent dans leurs rangs le "Club autos-neige Bois-Francs inc" de Plessisville. En opération depuis une dizaine d'années, sa charte lui donne le droit presqu'exclusif d'organiser des compétitions pour le championnat provincial; vers les années 1967, ces tournois avaient lieu à Plessisville même et attiraient des centaines de spectateurs et des concurrents venant de toutes les parties de la Belle Province. M. Lucien Vaillancourt a dirigé, à titre de président, et durant plusieurs aisons, les activités du "Club autos-neige Bois-Francs inc." de Plessisville.

pour 1974-75.

Pour 1974-75, une nouvelle direction passe à l'action avec M. Serge Bérubé comme président, M. Lucien Vaillancourt ayant manifesté le désir d'être relevé de ses fonctions après une longue période de dévouement à la tête des bonnes volontés à l'oeuvre pour réaliser le programme de chaque saison. M. Jean-Guy Gingras a accepté le poste de vice-président. Pour sa part, M. Laury Hervey a pris la responsabilité des finances à titre de trésorier. Douze collaborateurs complètent le groupe de l'administration comme directeurs du "Club autos-neige Bois-Franc inc." Ces directeurs se partageront les diverses tâches à accomplir pour la réalisation des projets inscrits au programme de la saison 1974-75.

L'attribution de ces tâches est en cours par M. Serge Bérubé, président.

sentiers et relai.

Parmi les projets à réaliser en 1974-75 au "Club autos-neige Bois-Francs inc." de Plessisville, on remarque principalement celui d'un relait dans les limites du territoire où les membres pratiqueront leur sport favori. L'aménagement de nouveaux sentiers devant s'ajouter au réseau actuel est une autre question qui intéresse les responsables. Toute la machinerie est déjà disponible pour le bon entretien des sentiers. La direction s'occupe de conclure des ententes pour des raccordements avec "Seigneurie Joly inc", "Békan inc" ainsi qu'avec des clubs de Victoriaville et de St-Ferdinand d'Halifax.

Passé glorieux.

Le "Club autos-neige Bois-Francs inc." Plessisville est agréé et fait partie de la Fédération québecoise de la motoneige; ceci donne à ses membres l'avantage de pouvoir circuler sur les sentiers de tous les clubs de la Belle Province qui sont aussi affiliés et vresque tous le sont. L'histoire du "Club autos-neige Bois-Francs inc." est "riche" en réalisations aussi importantes qu'originales. En plus de grandes compétitions provinciales intégrées dans le programme du Festival de l'Erable, à la fin de l'hiver des années 1967 et autres, on y remarque des excursions "-longs parcours", des défilés de nuit avec flambeaux, des amps de fins de semaines, des promenades pour les jeunes l'accueil de motoneigistes esquimaux venant du Nouvea-Québec, soirées populaires et autres. C'est donc un passé pleins e bons souvenirs que le dynamique président ex-officio, M. Lucien Vaillancourt, laisse à ses successeur.

SÉCURISTAT INC. annonce une nouvelle série d'embrayage pour la compétition. Cet embrayage haute performance s'accommode de 15,000 RPM, et est recommandé pour une performance maximale à plus de 6,000 RPM.
L'embrayage est disponible pour la plupart des moteurs. Complet avec 3 ressorts et de pesanteur suffisance permettant un engagement variable. (Une nécessité pour le coureur).

IL Y A DES EMBRAYAGES et il y a:

NyLON !

POWERBLOC

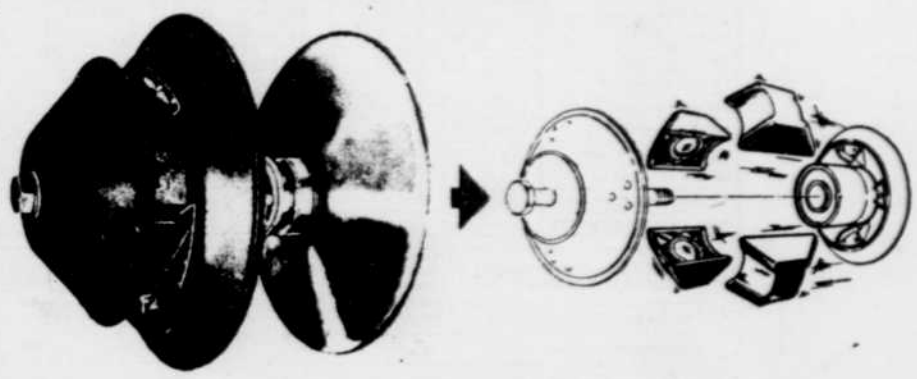

DE TOUTE SÉCURITÉ • SANS ENTRETIEN • SILENCIEUX COMME LA NEIGE • SILENCIEUX POUR LA VIE, SOIT PLUS DE 100,000 MILLES • USURE MINIMALE DE LA COURROIE • TRANSMISSION MAXIMALE DE PUISSANCE EN TOUTE DOUCEUR, AUCUN COUP, S'ADAPTE À LA LARGEUR DE LA COURROIE • CALIBRE À LA PERFORMANCE REQUISE • ÉQUILIBRAGE PERMANENT • ÉCONOMISE LE COMBUSTIBLE

moderne et fiable

c'est: POWERBLOC

SÉCURISTAT Inc.

Pour de plus amples renseignements, voyez votre vendeur "Powerbloc", ou écrivez-nous à l'adresse ci-dessous.

760 boul. St-Charles — C.P. 908 — Drummondville, Qué. — J2C 4Y5

LA VÔTRE VS. LA NÔTRE: COMPAREZ-LES!

...EN 75

Les essais indépendants du magazine "Snow Goer" font preuve que la SST de Sno*Jet est la motoneige qui s'impose dans presque tous les domaines.* Comparez votre modèle favori sur le tableau avec la SST. Vous vous apercevrez rapidement qu'en '75... Sno*Jet s'impose.

Votre concessionnaire Sno*Jet vous offre la gamme complète des Sno*Jet 1975. Chaque modèle a des caractéristiques pour prouver qu'en '75 Sno*Jet... s'impose!

SNO*JET QUÉBEC

MODELES A VENTILATEUR	ESSAIS SUR LA NEIGE			ESSAIS SUR DYNAMOMETRE						
	ACCELERATION EN SEC. 1/8mile	1/4mille	VITESSE MAXIMUM (MPH)	VITESSE MAXIMUM sans charge (MPH@RPM)	TEMPS SEC. 0-60 MPH	VITESSE MAXIMUM avec charge (MPH@RPM)	C.V. A LA CHENILLE (CV@RPM)	ANGLE DE RENVERSEMENT gauche/droite	MILLES au gallon d'essence	POIDS A SEC
SNO-JET SST 440	11.3 (1er)	18.4 (1er)	63 (2ième)	81.0@8000 (1er)	10.6 (1er)	62.8@7200 (1er)	30.0@7250 (1er)	40.5/43.0	21.9 (3ième)	367.2 (2ième)
RUPP NITRO 440 FAN	11.6	18.7	66	75.0@7900	13.2	56.8@7300	29.5@7400	44.0°/44.5°	20.8	375.2
EVINRUDE SKIMMER 440	11.8	19.7	62	65.5@6300	17.0	55.0@6500	24.0@6300	40.0°/43.5°	20.0	463.4
JOHN DEERE JDX-8 440	12.2	19.7	61	70.3@7300	11.4	57.0@7100	28.0@7100	34.5°/36.0°	18.2	406.5
MOTO-SKI CHIMO 440	12.3	20.0	60	61.5@7200	30.9	50.5@7100	27.1@7100	36.0°/34.5°	13.6	420.9
MERCURY 440 SR	12.3	20.4	56	75.4@7450	12.8	55.0@6800	27.0@6700	39.0°/39.5°	11.8	383.5
YAMAHA GP 433F	12.4	20.5	62	70.8@7200	14.7	52.0@6700	27.3@6900	39.5°/38.0°	16.6	420.4
SKI-DOO EVEREST 440	12.7	19.9	62	71.8@7500	14.5	53.0@6700	26.0@6500	36.5°/38.0°	12.3	395.8
Artic Cat Panthar 440	12.8	20.7	51	64.5@7000	27.0	45.5@6400	23.0@6600	34.0°/38.0°	13.2	388.6
SCORPION WHIP 440	13.0	21.0	58	65.2@7400	23.5	50.1@6900	25.6@6950	37.0°/38.5°	23.8	366.2
MF SKI-WHIZ 444	13.3	22.4	55	62.0@7500	18.0	48.5@6700	21.0@6600	35.5°/34.0°	24.8	380.4
POLARIS ELECTRA 440	13.4	21.0	51	58.6@7500	29.3	46.0@7350	27.8@7300	40.5°/38.5°	14.7	440.9
HARLEY DAVIDSON 440	13.9	21.7	56	59.5@7500	23.5	47.5@6600	22.0@6500	42.0°/44.0°	21.8	382.9

MODELES DE PERFORMANCE RESULTATS SUR NEIGE	SNO-JET SST F/A 3 premières places	YAMAHA GPX FA	RUPP NITRO FA	POLARIS TX 440	ARTIC CAT EL TIGRE	SKI-DOO TNT 440FA	MOTO-SKI TS 400	SCORPION BRUT
ACCELERATION (1/8M 1/4M)	10.0/17.1	10.5/17.3	10.9/19.4	11.1/18.0	11.2/19.3	11.6/19.2	12.2/20.4	12.2/20.5
VITESSE MAXIMUM	68 MPH	68 MPH	61 MPH	66 MPH	65 MPH	63 MPH	58 MPH	56 MPH

*Le tableau illustre les résultats choisis des essais publiés dans l'édition juin/juillet de "Snow Goer Trade". Consultez l'édition d'octobre 74 de "Snow Goer" pour les résultats complets.

SNO*JET
L. TANGUAY ET FILS INC.
419, Papineau
Sherbrooke
(819) 567-8474

SNO*JET
LAVAL TURGEON
358, St-Alphonse
Thetford Mines
(418) 335-7418

SNO*JET
EDGAR PREVOST
La Patrie, Qué.
(819) 888-2393

SNO*JET
EDMOND DUCHARME
Mansonville, Qué.
(514) 292-5677

SNO*JET
EMILE DESRUISSEAUX
268, Palmer
East Angus, Qué
(819) 832-2892

SNO*JET
GARAGE CLEMENT PARADIS
78, St-Louis
Warwick, Qué.
(819) 358-2230

SNO*JET
L.S. SPORT
R.R. 5
Granby, Qué.
(514) 372-4557

SNO*JET
PAUL-EMILE MORIN
920 est, St-Joseph
Disraeli, Qué.
(418) 449-2442

SNO*JET
RONALD FONTAINE
Racine, Qué.
(514) 532-2863

SNO*JET
ROLAND LUPIEN
123, St-Louis
St-Cyrille de Wendover
(819) 397-2685

SNO*JET
CARRIER ET GRENIER
St-Gérard, Qué.
(819) 877-2333

SNO*JET
E. GRENIER SPORT
Route no. 1
Black Lake, Qué.
(418) 423-4502

SNO*JET
GARAGE ALLAIRE & FILS
Scotstown, Qué.
(819) 657-4991

SNO*JET
RAOUL POULIOT CHAIN SAW
620, Principale
Cookshire
(819) 875-3847

SNO*JET
YVON ST-CYR
Route 34
Victoriaville
(819) 758-3843

SNO*JET
JEAN-MARIE NADEAU
4976, Dollard
Lac-Mégantic
(910) 583-1445

102111